

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 06 MAI 2024****Date de convocation :**

29/04/2024

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Armande IGLESIAS, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Frédéric CRAVO (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH), Yasmine SEBAHOUI (pouvoir à Alain MARGALET),

Absents : Clara ROSE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Danielle POUDADE, Marielle ALONSO, Jérôme PARRILLA.

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/38 : SUBVENTION 2024 AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose de poursuivre la validation des subventions prévues au budget 2024 pour les associations.

Jérôme PARRILLA présent au conseil municipal, quitte l'assistance pour ne pas participer au vote.

VU les demandes de subventions de fonctionnement présentées par diverses associations au titre de l'exercice 2024,

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE aux associations les subventions suivantes :

NOM DES ASSOCIATIONS	Subvention 2024
AAPPMA PECHEURS	800,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	400,00 €
AAACCA CHASSE	2 300,00 €
C.O.S.	12 500,00 €
ECHEC EN TET	1 300,00 €
TERRES D'ORGUE	1 300,00 €
TET SHUAPA	500,00 €
AMICS SARDANISTES	600,00 €
BASKET CLUB ILLOIS	2 500,00 €

ATTRIBUE au CCAS une subvention annuelle de 140 000 €.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN
SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 06 mai 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

